

11^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC du PICODON**05 et 06 septembre 2026****RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE**

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MONTÉLIMAR
Nom du Rallye :	Rallye du Picodon
Date :	05 et 06 septembre 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 Championnat VHC de la Ligue Rhône-Alpes Challenge ASA Montélimar
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue :	R 42 en date du mardi 9 juin 2026
Permis d'organisation FFSA :	N° 471 en date du mardi 9 juin 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	M. Floréal PITARCH
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. Frédéric CORNEO
Membres :	Membres du Comité Directeur de l'ASA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
Permanence du Rallye :	PC du Rallye – Salle des fêtes – Le Poët-Laval
Lieu, date, horaire :	Place de la mairie – 26160 Le Poët-Laval GPS : 44.530390, 5.009807 Du samedi 06 septembre 26 à l'ouverture des vérifications à la fin de l'épreuve le dimanche 07 septembre 26
Organisateur technique	
Nom :	DSA - M. Didier HERPAIN
Adresse :	4 Rue Pierre Emmanuel 26220 Dieulefit
Téléphone :	M. Didier HERPAIN : 06 09 71 49 32



Téléphone :	M. Guillaume DAUMAL : 06 99 48 32 16
Mail :	dieulefitsportauto@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 24 août 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 28 août 2026 Sur le site www.asamontelimar.com A imprimer par vos soins
Distribution de la feuille de reconnaissance	Pub le Bureau 11 place Chateauras – 26220 Dieulefit GPS : 44.52300, 5.06544 Dimanche 30 août 2026 à partir de 8h30 Vendredi 04 septembre 2026 à partir de 8h30
Distribution panneaux de porte et contrôle des documents manquants	Chemin du Stade – Le Poët-Laval GPS : 44.529187, 5.023341 Samedi 05 septembre 2026 de 7h30 à 12h00
Reconnaissances	- Dimanche 30 août 2026 de 9h00 à 19h00 - Vendredi 04 septembre 2026 de 9h00 à 16h00 et de 18h00 à 20h00
Publication de la liste des engagés	Mercredi 02 septembre 2026 Sur le site www.asamontelimar.com
Vérifications administratives	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 de 7h30 à 11h15
Vérifications techniques	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 de 7h45 à 11h30
Mise en place du parc de départ	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Place de la mairie – 26160 Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 10h30
Publication des équipages admis au départ	Samedi 05 septembre 2026 à 13h00 Sur le site Chronodium
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 05 septembre 2026 à 13h00 Sur le site Chronodium
Briefing des pilotes	Samedi 05 septembre 2026 Briefing écrit remis aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} Étape – 1 ^{ère} Section (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 13h45
Arrivée 1 ^{ère} Étape – 1 ^{ère} Section (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 15h41
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 05 septembre 2026 - 30mn après l'arrivée du dernier concurrent sur le site Chronodium
Départ 2 ^{ème} Étape (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Dimanche 06 septembre 2026 à 07h30
Arrivée du Rallye (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Dimanche 06 septembre 2026 à 13h57

Vérifications finales	Dimanche 06 septembre 2026 Garage Green & Thirteen à Dieulefit
Taux horaire de la main d'œuvre	60 €uros TTC
Publication des résultats	Dimanche 06 septembre 2026 - 30mn après l'arrivée du dernier concurrent sur le site Chronodium
Remise des prix	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Dimanche 06 septembre 2026 à 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET	1316
Commissaire Sportif	M. Armand AGOSTINHO	12775
Commissaire Sportif	M. Didier ROSSIGNOL	11521
Secrétaire du collège	Mme Monique BESANCON	9682
Directeur de Course VHC-VHRS	M. Daniel VERNET	147321
Médecin Chef	M. Abdelhak BENAZZOZ	
Commissaires Techniques VHC VHRS (Responsable)	M. Bernard PENILLA	17999
Commissaires Techniques adjoint VHC VHRS	M. Christian MANGEMATIN	6507
Commissaires Techniques adjoint VHC VHRS	M. Jean-Loup BLACHIER	261762
Chargé des Relations avec les Concurrents	M. Roland DEMARD	14035
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Isabelle FORESTELLO	138486
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Sandrine QUEROL	139634
Chargée des Relations avec les Concurrents	Mme Marie Laure MOLLIER-SABET	320460

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures.**

1.3.3P. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les **équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye)**. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques, cagoules et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **11^{ème} Rallye Régional VHC du Picodon** doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 24 août 2026. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **25** voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 190 voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 300 Euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 600 Euros |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements (24/08/2026) ou par virement bancaire :

(IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A).

Important dans le cas d'un virement : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif/Référence » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Le montant des droits d'engagement sera encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (19/05/2026)
Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote et 1^{ère} page du PTH **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement : Idem au règlement Régional

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

Groupes A Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Rappel : Ordre de départ pour l'ensemble des 3 rallyes : **1^{er} VHRS - 2^{ème} VHC – 3^{ème} MODERNE**

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet :

Camping Municipal Lorette – 26160 Le Poët-Laval

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.

♣ Pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le **11^{ème} Rallye Régional VHC du Picodon** représente un parcours de 168.883 Kms. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 37,972 kms.

ES : 1 / 4	5,050 X 2	= 10,036 Kms
ES : 2 / 5 / 7	4,160 X 3	= 12,480 Kms
ES : 3 / 6 / 8	5.100 X 3	= 15,456 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 règlement standard des rallyes)
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Dimanche 30 août 2026 de 9 h 00 à 19 h 00 et le
Vendredi 04 septembre 2026 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Commissaire technique responsable Nouveau départ M. Penilla Bernard

Horaire maximum de présentation du véhicule pour vérification : Dimanche 06 septembre 2026 à 7 h 00.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

La remise des prix se déroulera le dimanche 06 Septembre 2026 sous le chapiteau Au Poët-Laval